

2016

CORRIGÉ

ANALYSE DE TEXTES COMPARÉS

CONCOURS
ECRICOME
TREMPIN 1 & 2

APRÈS
BAC+2/BAC+3/BAC+4

ESPRIT DE L'ÉPREUVE

■ **DURÉE** : 3 heures

L'analyse de textes comparés consiste à identifier une problématique commune à plusieurs textes, pour y répondre dans un développement structuré rendant compte de tous les textes et des relations qu'ils entretiennent.

Le dossier documentaire est composé de textes de natures variées : extraits d'ouvrages, articles de presse ou de revues, textes officiels. Le volume des textes est également variable, ce qui ne préjuge en rien de leur importance. Le choix des textes qui composent le dossier est gouverné par un souci d'unité thématique et de diversité de points de vue. Le thème commun aux documents est un thème de société, en lien notamment avec le monde de l'entreprise et du travail. Ce thème commun peut être envisagé dans le dossier à partir de points de vue variés, notamment économique, social, historique, politique, philosophique ou littéraire. Une diversité d'opinions peut s'exprimer dans le dossier, dont la dimension polémique ne devra pas être occultée.

Le thème et le problème communs aux textes du dossier ne sont pas formulés explicitement dans le sujet : c'est au candidat qu'il revient de le faire, à travers le titre qu'il donnera à son analyse de textes comparés. Celui-ci prendra la forme d'une question formulant le problème sous-jacent à l'ensemble des textes du dossier.

Le point de vue du candidat sera neutre et objectif, l'énonciation impersonnelle. Il s'agit d'organiser les éléments d'un débat par la mise en évidence des apports respectifs des textes du dossier, des convergences et divergences d'opinion qu'on peut y observer. Aucun apport personnel n'est attendu du candidat, qui devra se contenter de reprendre les éléments essentiels du dossier pour les confronter et les mettre en perspective.

L'analyse de textes comparés sera structurée par un plan, dont la teneur sera annoncée en fin d'introduction.

Un effort de reformulation est attendu du candidat : les citations sont en règle générale proscrites, qu'elles soient assumées ou déguisées.

Le candidat devra faire explicitement référence aux documents : chaque idée sera reliée au texte dont elle est issue au moyen d'une formule appropriée à ce texte. Les documents seront supposés accessibles au lecteur de l'analyse de textes comparés. Le candidat se dispensera donc de citer systématiquement le titre, la date, l'auteur, le genre et la source du texte, mais sélectionnera parmi ces informations celles qui sont pertinentes pour présenter le document. Si un même texte est mobilisé plusieurs fois, la formule de référence sera allégée à partir de sa deuxième occurrence.

Un style dense, c'est-à-dire à la fois synthétique et précis, est attendu des candidats. Leur devoir ne devrait pas excéder la taille d'une copie, soit un peu plus de trois pages. Les dépassements seront toutefois tolérés s'ils se justifient par une qualité exceptionnelle.

Les candidats seront notamment évalués sur leur capacité à comprendre le thème et le problème commun aux documents, à restituer fidèlement les idées essentielles du dossier, à organiser les éléments d'un débat dans un plan cohérent, et à s'exprimer dans une langue claire et correcte.

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'expression. Les fautes de langue (orthographe, grammaire, conjugaison, syntaxe, lexique ou ponctuation) seront pénalisées.

En résumé :

1. Vous devrez donner à votre devoir un titre qui prendra la forme d'une question, faisant apparaître le thème du dossier et le problème commun aux documents.
2. Vous devrez adopter un point de vue neutre et objectif : ne pas ajouter d'éléments extérieurs au dossier, ne pas prendre position.
3. Votre devoir ne devra pas excéder la taille d'une copie d'examen, soit un peu plus de trois pages. Les dépassements seront toutefois tolérés s'ils se justifient par une qualité exceptionnelle.
4. Vous devrez accorder le plus grand soin à la qualité de l'expression (orthographe, grammaire, syntaxe, ponctuation...), qui fera l'objet d'une attention particulière de la part des correcteurs.

CORRIGÉ

Faut-il voir dans « l'uberisation » de l'économie une menace pour notre modèle social ou une opportunité de croissance inédite ?

Depuis quelques mois, la société Uber se trouve sous le feu de violentes critiques et cristallise de nombreuses angoisses. Au-delà de la colère des taxis qui se sentent directement menacés par ce nouveau service de déplacement de particuliers, cette crise a mis au jour la forte implantation d'un concept innovant d'économie collaborative, « l'uberisation », qui repose sur la mise en relation directe des prestataires et des consommateurs par le biais de plateformes digitales. Ce changement de paradigme économique, qui s'étend progressivement à tous les secteurs, pourrait engendrer une mutation complète des structures de l'économie et de la société. Faut-il voir dans l'uberisation de l'économie une menace pour notre modèle social ou une opportunité de croissance inédite ? Si tous s'accordent pour reconnaître que l'uberisation est en marche et qu'elle constitue une véritable révolution, l'évaluation des risques qui en découlent fait débat. Il faut dès lors examiner les possibilités de réaction et d'engagement pour accompagner le changement annoncé.

Indéniablement, le phénomène de l'uberisation constitue une mutation importante qui peut même faire penser à une révolution, non seulement économique, mais également sociale.

Tous les secteurs de l'économie sont concernés par l'uberisation : l'apparition des plateformes qui redistribuent les mécanismes d'échanges traditionnels touche déjà aussi bien l'hôtellerie avec Airbnb, que les transports avec Uber ou le réseau de distribution avec Amazon, mais ce n'est là que l'annonce d'un mouvement de fond plus large. Dans l'interview qu'il accorde au *Journal du Dimanche*, l'économiste et essayiste Jacques Attali annonce une contagion de ce phénomène à beaucoup d'autres secteurs de services privés et publics. Pour lui, la révolution technologique actuelle aura un retentissement aussi fort que l'invention de l'imprimerie au XV^{ème} siècle. C'est également l'avis de Bruno Teboul qui, dans l'interview qu'il

accorde à Libération.fr, annonce une révolution encore à venir et qui touchera tous les acteurs de l'économie, qu'ils occupent ou non des emplois qualifiés. L'économiste Nicolas Bouzou analyse plus précisément encore le phénomène d'expansion de l'innovation. Fondant sa prospective sur l'observation des cycles de l'histoire économique, il prédit une intensification de ce phénomène et s'attend à une accélération radicale de l'innovation dans les années à venir.

Cette révolution économique permise par le numérique se traduit par l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles méthodes. L'économie collaborative est certes devenue un business fructueux, mais pour le patronat essentiellement qui promet des fortunes aux entrepreneurs à condition qu'ils passent par leur médiation, déplorent Cyprien Bodanga et Diego Chauvet. Dans l'analyse qu'elle consacre aux start-up françaises sur le site L'Expansion. L'Express.fr, Julie Thoin-Bousquié rend compte de cette impulsion portée pour l'instant surtout par les géants américains ou chinois. Si elle ne reprend pas à son compte l'expression provocatrice de Nicolas Bouzou moquant la peur que suscite l'avènement de ces « entreprises barbares », accusées de tous les maux, elle souligne néanmoins le choc provoqué par la perte de repères. Tous les usages sont révolutionnés et les acteurs du numérique imposent un rythme très rapide. La réactivité et l'audace plus que jamais font la différence. De jeunes entrepreneurs français profitent, plus que les grandes entreprises traditionnelles, de cette dynamique et s'appuient habilement sur de nouvelles possibilités de levées de fonds facilitées pour se lancer et gagner des parts de marché.

Si l'économie collaborative annonce indéniablement des changements fondamentaux, c'est leur nature qui interroge, autant que leurs effets à long terme, à la fois sur le niveau de l'emploi et sur le rapport au travail.

L'effet de cette nouvelle économie sur les emplois fait l'objet d'un premier sujet de conflit. Dans son uchronie, *La Véritable histoire du dernier roi socialiste*, Roy Lewis en fait même le thème d'une fable critique. Sa fiction présente un monde tétanisé par l'innovation qui soumet chaque invention à l'approbation d'un organisme chargé de vérifier qu'elle ne saurait menacer les emplois. La défense des corporatismes et l'exacerbation de la peur du chômage deviennent les fondements d'une méfiance généralisée devant toute forme de

progrès. De même, nombre de sombres prédictions dénoncent la perte d'emplois à venir et critiquent l'optimisme de la théorie de la « destruction créatrice », professée par Schumpeter. Loin de souscrire à la promesse d'un équilibre entre les emplois voués à disparaître et ceux qui seraient créés, Bruno Teboul, consultant et enseignant spécialisé dans les nouvelles technologies, souligne l'absence d'un cycle vertueux auquel il oppose la réalité d'une « disruption destructrice » lourde de menaces sur les emplois, qualifiés ou non. Dans une interview publiée sur le site de Libération.fr, il explique que la création de nouveaux emplois, très qualifiés, ne parvient pas à combler la disparition d'emplois générée par l'uberisation de l'économie. Marc-Arthur Gauthey partage cette analyse pessimiste. Dans sa tribune publiée sur le site des Echos.fr, il stigmatise la destruction massive d'emplois et condamne l'attentisme des acteurs politiques et économiques, pris à défaut face à ce phénomène. Loin de partager ce point de vue critique, Nicolas Bouzou professe le bon fonctionnement du principe de Schumpeter et, fort des exemples fournis dans l'histoire économique, il promet des bénéfices tant en termes de valeur ajoutée qu'en création d'emplois.

Plus encore que la menace d'un chômage de masse, c'est une modification profonde de leur rapport au travail qui guette les salariés. La stabilité de l'emploi, dans le cadre du salariat de masse, ne peut plus être garantie. C'est le constat de Jacques Attali qui voit le salarié d'aujourd'hui devenir demain un auto-entrepreneur à la faveur de cette révolution numérique et de la liberté qu'elle offre à chacun de choisir son mode de travail. Marc-Arthur Gauthey prolonge cette intuition : dans un rapprochement provocateur avec la crise que connaît le monde culturel, il redoute l'avènement d'un nouveau type de statut d'intermittent qui deviendrait la norme pour tous et consacrerait la précarisation du travail. Si elle pointe également ce risque, Julie Thoin-Bousquié propose une analyse plus nuancée. Elle interroge le modèle de freelance, à travers l'exemple de la société Ornikar, et rend compte de des opportunités qu'il offre pour fournir non seulement un complément de revenus mais aussi une nouvelle forme d'épanouissement personnel au travail. Résolument optimiste, Nicolas Bouzou invite quant à lui à dépasser les *a priori* et voit dans l'émergence de l'emploi indépendant une opportunité à saisir pour gagner en autonomie.

Pour annoncer qu'elle puisse être, la décomposition du modèle économique et social actuel n'est pas inéluctable ; on peut dès lors se demander comment réagir pour accompagner ces mutations. Pour que l'économie collaborative puisse constituer un atout dans le modèle socio-économique actuel, des mesures d'encadrement ou d'accompagnement peuvent être envisagées.

Une première piste consiste en un renforcement de l'action de l'Etat pour orienter l'impact du numérique. Il est possible en effet de réguler la vague d'innovation, et, pour David Lurmely qui s'exprime sur info.art.fr, c'est même nécessaire dans le cas d'Uber : le développement de l'économie collaborative doit se concilier avec le respect des droits fondamentaux des entreprises comme des salariés. Inquiets de la précarisation de l'emploi, Cyprien Boganda et Diego Chauvin plaident en ce sens pour imposer le salariat à l'entreprise Uber. Ils reprennent à leur compte le point de vue d'Antonio Casilli pour qui légiférer en vue d'imposer une régulation est un moyen de lutter contre les effets pervers de l'ultralibéralisme. Selon lui, c'est en élargissant les protections du monde du travail que l'on pourra éviter une fracture entre les salariés.

Mais l'interventionnisme de l'Etat ne saurait tout résoudre et c'est aux consommateurs eux-mêmes que revient également la recherche d'une solution. Si Jacques Attali pointe lui aussi le risque que le numérique détruise toute cohésion sociale, il refuse de l'envisager comme inévitable. Il s'agit plutôt d'après lui d'adapter l'économie à ce nouveau type d'entreprise, par une régulation et une veille renforcées certes, mais aussi par une politique de formation permanente. Pragmatique lui aussi, David Zurmely constate la résistance du modèle Uber malgré les critiques, et ce modèle lui semble même en mesure d'assurer à la France une meilleure compétitivité. Pour lui, il ne fait pas de doute que l'économie collaborative est créatrice de valeurs, à condition de responsabiliser davantage les consommateurs appelés à terme à devenir eux-mêmes les acteurs de ces modèles d'échange : comment dès lors revendiquer à la fois des services moins coûteux et de plus grands bénéfices ? Soucieux d'éviter cette contradiction, Benjamin Coriat appelle à une refondation de l'économie collaborative pour renouer avec ses fondamentaux : c'est à ses acteurs qu'elle revient, et non aux intermédiaires qui cherchent à en tirer des bénéfices.

Surtout, il s'agit pour la France d'affronter avec détermination ce changement de modèle économique. Nicolas Colin, sur son blog L'Âge de la multitude, enjoint les Français à réagir rapidement et à assurer cette transition en s'engageant résolument sur la voie de l'innovation. Malgré son retard actuel, elle dispose d'atouts réels et qui doivent être exploités, à condition de dépasser les frilosités d'un marché national inquiet et de s'ouvrir aux perspectives nationales.

Si le problème majeur posé par l'uberisation, d'ordre économique autant que social, génère à juste titre beaucoup de craintes, il faut donc anticiper et jouer le jeu de l'innovation. L'émergence de l'économie collaborative, aussi dangereuse que prometteuse, demande à présent à être accompagnée. Face à une économie traditionnelle bousculée, les pouvoirs publics doivent introduire plus de régulation afin de jouer de l'innovation comme un atout pour relancer la croissance en France et lui permettre de continuer à s'imposer sur la scène économique mondiale. Pour tirer le meilleur parti possible de ce phénomène, la France doit anticiper les carences législatives et se positionner dès maintenant sur le marché de l'innovation.

RAPPORT D'ÉPREUVE

Le sujet proposé cette année en analyse de textes comparés a fait l'objet d'un traitement globalement satisfaisant de la part des candidats. L'épreuve et ses contraintes semblent de mieux en mieux comprises, les règles du jeu sont dans l'ensemble respectées. Les correcteurs se félicitent d'avoir trouvé dans ce cru 2016 de très bonnes copies, et même quelques excellentes copies qu'ils n'ont pas hésité à gratifier de la note maximale.

Certains candidats sont néanmoins tombés, par manque de méthode, dans des pièges qu'ils auraient pu facilement éviter en prenant connaissance des attentes du jury. Nous encourageons donc les futurs candidats à lire attentivement ce rapport, si possible après avoir traité le sujet à l'entraînement : rien ne vaut une mise en situation en temps limité pour préparer cette épreuve, qui ne nécessite aucune connaissance particulière et se veut abordable pour tous, mais qui mérite qu'on lui accorde quelques heures de préparation, afin de se confronter avant le jour J aux contraintes de l'épreuve et au format attendu.

■ COMPRÉHENSION DES TEXTES

Les problèmes de compréhension se sont concentrés sur le premier document, souvent pris à tort pour un document historique. Le terme d'« uchronie » n'a, visiblement, pas toujours été compris, pas plus que l'intention critique de cette fiction souvent perçue comme une enquête historique. Un manque de précision dans la lecture a aussi pu conduire certaines copies à mettre sur le même plan les différentes idées contenues dans un texte, sans tenir compte du point de vue de l'auteur, ce qui, dans le cas de l'interview de Jacques Attali par exemple, lui faisait adopter une position critique sur l'uberisation, à l'opposé de son pragmatisme mesuré.

Dans l'ensemble, les candidats se sont attachés à rendre compte de leur compréhension des textes du corpus ainsi que des dynamiques qui les parcourent. Cependant, si l'ensemble des textes a bien été parcouru par les candidats, un nombre non négligeable de copies témoignent de difficultés à rendre sensible le nœud autour duquel se structure le devoir, et semblent se laisser déborder par l'abondance de propositions et la densité du vocabulaire.

Il faut, aussi bien dans la prise de note au brouillon que lors de la restitution au propre, faire un effort de distinction entre l'essentiel et l'accessoire, entre la thèse centrale, ses arguments et les exemples qui l'illustrent. Ce n'est pas parce que les auteurs insistent beaucoup sur un point qu'il est forcément le plus important : presque tous les candidats ont fait de nombreux développements sur le « robotariat » dont parle Jacques Attali dans son développement, alors que c'est quelque chose qui reste à la périphérie du sujet. Par ailleurs, certains se contentent de restituer, en guise d'argument, des cas particuliers (le phonographe, Airbnb, Google, Amazon, 1000 milliards d'euros libérés...), et de ce fait ont recours à un texte dont ils pensent avoir épuisé la substance sous couvert d'en avoir fait mention. Si l'usage de tels exemples est pertinent, ce n'est qu'à la condition qu'ils s'inscrivent dans une dynamique argumentative et non pas seulement illustrative. De ce fait, ces candidats rendent compte d'une difficulté à orienter leurs analyses en vue de la résolution d'un problème central et commun à tous les textes.

Beaucoup se réfèrent aux concepts d'uberisation, de révolution ou d'innovation, sans se donner la peine d'en clarifier le sens. Cela donne lieu à des raccourcis qui piègent d'emblée la réflexion : ** L'uberisation est un nouveau concept basé sur l'innovation qui permet à quiconque de devenir chauffeur.*

Même approximative ou hésitante, toute tentative de définition cherchant à expliciter le sens possible de ce terme qui se situe au fondement de leur analyse, quitte à le réévaluer au cours de développement, permettra au correcteur d'apprécier la portée de la compréhension du candidat. En ce sens, le recours aux thèses donne souvent lieu à un effort de reformulation éclairant et les copies se contentant de citer ou de paraphraser témoignent d'une difficile restitution des tensions.

Il convient également de ne pas faire d'amalgame entre les thèses des auteurs : la convergence des points de vue n'implique pas que leur positionnement soit strictement le même et de ce fait, ceux des candidats qui affirment que deux ou trois auteurs « s'accordent à dire que », négligent l'effort qui leur est demandé d'analyser avec nuance les tensions qu'ils

rencontrent. Mieux vaut se rapporter à une référence et en souligner le bien-fondé pour contraster le propos que de confondre, sous prétexte d'une position semblable, les subtilités des différentes thèses.

Enfin, la brièveté de plusieurs copies (indépendamment du jeu de la calligraphie) signale une difficulté à déployer une analyse et à rendre compte des relations qui structurent les thèses du corpus. En ce sens, on ne pouvait faire l'économie des confrontations essentielles au corpus comme les notions de « destruction créatrice » et « disruption destructrice » ou encore l'opposition du salariat au modèle de freelance. Leur absence marque une lecture rapide et peu attentive.

■ QUESTION-TITRE

Encore trop de copies oublient la question-titre dont l'exigence était pourtant rappelée dans le sujet : cette négligence est évidemment sanctionnée lourdement.

Le problème principalement rencontré est celui d'une question titre trop vague, qui se contente de parler de l' « innovation » en général sans interroger les spécificités du phénomène pourtant explicitement abordé par l'ensemble documentaire. On ne peut se contenter d'une question binaire (* *Quels sont les avantages et les inconvénients de l'innovation pour nos sociétés ?*), trop simpliste. Dans l'ensemble, peu de copies parlent d'emblée de l'« uberisation » et peu de candidats posent clairement une question structurant le propos. Certaines sont allusives, et évoquent par exemple les « nouveaux barbares » sans préciser de quoi il s'agit dans le contexte.

Trop souvent, on déplore des questions au style lourd, qui n'identifient pas précisément l'objet du propos et ne posent pas clairement le problème (* *Dans le contexte d'une nouvelle économie portée par l'innovation technologique et les progrès numériques, comment notre société fait-elle afin de faire face à ces changements, allant à un rythme exponentiel ?*). Surtout, cette question doit d'emblée attester l'effort d'appropriation et de reformulation qui gouverne la rédaction du devoir : on ne saurait dès lors se contenter de reprendre des citations

plus ou moins déguisées (**L'uberisation : une nouvelle ère qui perturbe la destruction créatrice ?*)

Si la forme interrogative est dans l'ensemble bien respectée, la question-titre a souvent été l'occasion pour les candidats de prouver qu'ils ne maîtrisaient pas les règles grammaticales de l'interrogation directe (inversion sujet-verbe, pronom de rappel, encadrement du t euphonique par des tirets...)

En plus d'être grammaticalement correcte, une bonne question-titre est toujours simple et courte : *En quoi l'uberisation est-elle un changement de paradigme économique qui affecte aussi notre modèle social ?*

■ COMPOSITION

Les candidats font preuve d'un effort général de respect des consignes, les devoirs sont globalement consistants, en termes de contenu ainsi qu'en termes de longueur. Mais un certain nombre d'entre eux, débordés par l'abondance d'informations recueillies dans les textes, peinent à structurer leur devoir et se contentent d'aligner des suites de faits dans des parties « fourre-tout » ou par une succession de paragraphes. Cette absence de composition trahit l'absence de perspective générale pour organiser le raisonnement, aussi bien au sein de chaque partie que dans l'ensemble du devoir. Certaines copies se présentent comme une juxtaposition d'analyses, échouant à les confronter et à les intégrer à une réflexion dynamique. Les candidats seraient donc bien avisés de structurer leur devoir en un nombre raisonnable de paragraphes, faisant apparaître un développement en deux ou trois parties, elles-mêmes composées de plusieurs sous-parties au sein desquelles sont confrontés plusieurs documents du dossier.

Le devoir doit par ailleurs reposer sur une démarche dialectique qui permet de restituer la cohérence du dossier. Plusieurs plans sont possibles, à condition toutefois de ne pas gommer les contradictions entre les auteurs, et de ne pas s'en tenir à une perspective chronologique.

On attend un plan, annoncé en introduction, et clairement lisible ensuite dans l'enchaînement des parties.

Confronter partisans et détracteurs de l'uberisation, avantages et inconvénients, peut-être une démarche acceptable, mais il faut veiller à ne pas tomber dans un propos contradictoire ou trop binaire, par excès de simplification. Il convient d'opérer des distinctions internes à ces deux parties.

Un plan tripartite pouvait permettre de conduire avec plus de nuances la réflexion. On pouvait par exemple commencer par le constat d'une forte implantation de l'uberisation, avant d'examiner les risques qui en découlent, pour envisager enfin comment réagir et dans quelles pistes s'engager afin d'accompagner le changement.

Quel que soit le choix de plan, il s'agit de rendre compte de la double dimension économique et sociale du problème, certaines copies n'hésitant pas, à juste titre, à faire place également à la dimension législative.

Trop souvent encore, le corpus n'est traité que de manière linéaire sous forme d'un exposé doxographique. Cette tentation de l'exposition repose souvent sur une absence de problématisation : le candidat perçoit des difficultés dans la confrontation des textes mais ne parvient pas à subordonner leur manipulation à la résolution d'un problème ou d'une tension posée en amont qui rende légitime le déploiement des thèses évoquées.

Prendre de la hauteur par un effort de mise en tension et de problématisation devrait ainsi permettre aux candidats d'organiser leur travail de manière à mobiliser chacun des textes et non pas tomber dans le double abîme que constituent l'omission volontaire de certains documents et la restitution appauvrie du corpus. Il est de très mauvaise stratégie de ne faire reposer l'effort de réflexion que sur deux ou trois textes jugés majeurs (ceux de Bouzou, Teboul et Attali par exemple) pour ne se référer aux autres qu'en passant. Si, de fait, certains textes semblent tracer plus clairement les lignes directrices du corpus, tous doivent pourtant

être appréhendés pour ce qu'ils apportent au corpus. Inversement, il est vain d'essayer de synthétiser chaque auteur par une ligne ou deux de résumé, sous couvert de satisfaire à l'exigence de traitement exhaustif du corpus et souvent en les juxtaposant les uns à la suite des autres comme si ce seul effort convenait. Rendre compte des tensions exige de faire un choix qui suppose que le candidat saura reformuler les thèses rencontrées pour les articuler les unes par rapport aux autres en mobilisant des distinctions conceptuelles sur lesquelles viendront prendre appui les références utilisées.

Enfin, il était bien rappelé aux candidats que le devoir doit être entièrement rédigé : il faut définitivement renoncer au plan apparent, avec numérotation et titrage des parties. On attend qu'apparaisse clairement le mouvement de la réflexion par la formulation soignée des idées directrices figurant au début des parties et des sous-parties. Dans cette perspective, il ne faut pas négliger non plus l'effort introductif et conclusif. Il permet au correcteur d'apprécier autant la finesse de l'analyse que l'effort de restitution du corpus dans une étude organisée et problématisée.

■ RÉFÉRENCES AU DOSSIER

Il convient de rappeler que cette épreuve consiste en une « analyse de textes comparés ». Un nombre malheureusement non négligeable de candidats semble l'avoir oublié en produisant des copies où ne figure aucune référence aux textes à analyser et à comparer. Ce type de devoir, qui se présente alors comme une dissertation générale sur le sujet, a été très durement sanctionné par une note éliminatoire, tout autant que ceux qui importaient des éléments étrangers au corpus.

D'autres copies se réfèrent de manière fautive aux documents, en se contentant de rapporter le numéro du texte entre parenthèses (* « texte 1 », * « doc. 1 », * « textes 1, 3 et 5 »). Ce procédé est également fautif, puisqu'il néglige totalement tous les éléments fournis par le paratexte : la nature du texte, son contexte, ou encore l'identité de son auteur. Les nuances de points de vue sont totalement gommées et la pensée de chacun se trouve réduite à une synthèse vague et inefficace. Enfin, beaucoup de candidats ont du mal à rédiger et à intégrer

les documents proposés d'une façon qui ne soit pas trop scolaire, se contentant souvent d'un « Nicolas Bouzou pense que », « Jacques Attali dit que », sans faire un effort de rédaction pour rechercher des formules précises.

Quant à la restitution des idées des documents, il faut rappeler que l'analyse de textes comparés est notamment un exercice de reformulation, et qu'on ne saurait se contenter, comme l'ont fait trop de candidats, de citer les phrases-clés de chaque texte, avec ou sans guillemets. A cet égard, il convient de rappeler les règles de retranscription des références : un titre se souligne, un article se cite entre guillemets et, dans le cas du texte de Roy Lewis notamment, on ne saurait mettre sur le même plan la traductrice Christiane Le Bœuf et l'auteur de l'œuvre !

■ EXPRESSION

Comme le précisaient les consignes de l'épreuve, le plus grand soin doit être apporté à la propreté de la copie, à la qualité de la syntaxe et de l'orthographe. On attend une expression à la fois juste, précise et pertinente. Loin d'être un ornement du discours, elle est le signe manifeste de la qualité de la réflexion autant que de la capacité à en rendre compte. Il est étonnant, au regard de cette exigence discriminante connue des candidats, que nombre d'entre eux se permettent encore de présenter des devoirs manifestement non relus (**Jacques Attali ou Attalie, *Bruno Teboule, *Amazone, *Nicolas Collin...*), truffés de ratures ou de gribouillis pour rectifier l'orthographe hésitante d'un mot... Cette exigence de relecture doit pouvoir corriger les inévitables fautes d'orthographe, certaines étant dues à un défaut de maîtrise de la langue (comme les confusions sur les homophones lexicaux ou grammaticaux **aire moderne ou ère moderne, ce sont ou se sont*, la construction **malgré que*, ou encore l'emploi fautif des majuscules **le modèle économique Français*), d'autres à une négligence préjudiciable (**ils dise que*).

A ce niveau de concours, on se doit d'éviter les banalités (**De tous temps les hommes se sont inquiétés des innovations*) et les lapalissades (**Marc-Arthur Gauthey revient sur le fait que l'innovation rime souvent avec nouveauté.*)

Certaines formulations sont familières (**ça, les patrons du CAC 40 ne l'ont pas vu venir*), d'autres vagues et indéfinies (**comme le disent certains*), d'autres encore approximatives (**L'un des premiers problèmes réside dans les conséquences quelque peu néfastes à l'encontre de l'emploi*). Toutefois, les plus gênantes sont celles qui prennent parti (avec l'usage du pronom personnel nous assimilé à la France – **l'uberisation est-elle un danger pour nous ?*), ou qui portent un jugement (**les hommes vont devenir des esclaves*).

On doit encore déplorer le niveau de rédaction de beaucoup de candidats qui se contentent d'une écriture très scolaire dans laquelle les enchaînements sont réduits au strict minimum ou à une proposition de transitions laborieuses. D'autres copies ont été écrites au fil de la plume, produisant des développements inintelligibles, sans ponctuation, que l'on peine à suivre. Enfin, pour produire une bonne copie, il ne suffit pas de juxtaposer des expressions journalistiques à la mode, sans les définir et sans se préoccuper de leur adaptation au sujet spécifique qu'il faut traiter.

Nous espérons que cette revue des erreurs les plus fréquentes ne découragera pas les candidats : l'analyse de textes comparés est une épreuve qu'il est tout à fait possible de maîtriser avec un minimum de travail de préparation. Efforcez-vous d'éviter les écueils que nous avons présentés dans ce rapport, et vous verrez que vous obtiendrez des résultats très satisfaisants à cette épreuve, comme de nombreux candidats avant vous.